



Syndicat National des Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale-UNSA



Administration et Intendance  
UNSA

## COMMUNIQUÉ

Le 17 janvier 2018, dans un courrier adressé individuellement et directement aux personnels ATTE exerçant dans nos collèges, Monsieur Favier, Président du Conseil départemental du Val de Marne, les informe qu'il « décide de faire de la journée du mercredi 7 février : une journée sans Département ».

Précisant que « **les services du département seront tous fermés**, sans incidence... sur la rémunération ... » exception faite pour les urgences et les astreintes.

En invitant ses personnels à « avertir les usagers et partenaires avec lesquels vous êtes en relation, de la fermeture des services départementaux... », devons nous comprendre que le président nous classe dans la seconde catégorie ?

S'il ne nous appartient pas de commenter les motivations ou les raisons qui ont poussé le Président Favier à prendre cette initiative, il nous incombe nous, syndicats des personnels de direction et syndicat des administratifs de l'éducation nationale de **dénoncer la méthode et de condamner fermement** l'absence totale de concertation et d'information avec et vers les équipes de direction.

Monsieur Favier, semble oublier que les fonctionnaires des collectivités territoriales mis à disposition des EPLE sont placés sous la double autorité hiérarchique : la sienne et celle du chef d'établissement.

En prenant cette initiative, et en ignorant les équipes de direction des collèges, monsieur le Président du Conseil départemental du Val de Marne, créé une situation où la sécurité même des établissements ne pourra pas être organisée.

A&I-UNSA et le SNP DEN-UNSA invitent Monsieur le président du Conseil départemental du Val de Marne à reconsidérer sa manière de communiquer, à s'imprégner du code de l'éducation, des responsabilités et missions qui incombent aux élus et aux fonctionnaires d'État.